

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)**Séance du 10 Avril 2025**

Date de
convocation :
04/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix avril à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

Présents :

M. BONSIGNORE Pascal

M. PIERACCINI Joel
Mme GIAUFFRET Caroline
M. ARZANI Jean-Pierre
Mme FAYOLLE Patricia
M. CHAIX Michel
M ANDRIO Franck
M. MERCIER Thierry
M. BARBIER Olivier
Mme DI BARTOLO Claire
M. GIOAN Aimé
Mme ASSO CHARNET Geneviève

Excusés avec procuration :

- Monsieur COUBETERGUES Benoit a donné pouvoir à Monsieur MERCIER Thierry.
- Madame SALET Cathy a donné pouvoir à Monsieur le Maire.
- Madame PERNOT Chantal a donné pouvoir à Monsieur PIERACCINI Joel.
- Madame VONNER Isabelle a donné pouvoir à Monsieur ARZANI Jean-Pierre.

Absente excusée :

- Madame GIGNOUX Laure
- Madame HAM Emmanuelle

Absent : Monsieur LE MORVAN Gilles

Madame DI BARTOLO Claire a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 12
Pouvoirs : 4
Votants : 16

POINT 7 VENTE DU TERRAIN AA N°60

AR Préfecture

006-2115008661-1015022412024-04-07-55
Vu l'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales,
Reçu le 15/04/2025

Vu la délibération en date du 12 avril 2023 qui a validé la démarche de recherche des biens sans maître visant l'intégration de ces biens dans le patrimoine de la commune,

Vu la délibération en date du 16 novembre 2023 qui a validé l'intégration du 8 parcelles dont la parcelle AA n°60 constituée d'un terrain de 754 m² qui fait l'objet de la présente délibération.

Considérant le prix exprimé de 238 000 euros par les consorts CYRIAX (voisin de la parcelle) confirmé par le pôle d'évaluation domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques des Alpes-Maritimes.

Considérant l'avis des domaines de la Direction départementale des Finances Publiques des Alpes-Maritimes rendu le 17/10/2024 après saisine en date du 15/10/2024 qui évalue la valeur vénale de la parcelle à 264 000 € assortie d'une marge d'appréciation à la hausse ou à la baisse de 10%,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal

- D'autoriser monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires et à accomplir toutes les formalités liées à la concrétisation de cette cession et de prévoir les écritures comptables nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'autoriser monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires et à accomplir toutes les formalités liées à la concrétisation de cette cession et de prévoir les écritures comptables nécessaires.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.
Au registre sont les signatures.

Aspremont, 14 AVRIL 2025



Le Maire, Pascal BONSIGNORE